



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-076

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2016

Sommaire

Préfecture Niort

79-2016-06-21-001 - Arrêté modificatif composition CDNPS (12 pages)

Page 3

Préfecture Niort

79-2016-06-21-001

Arrêté modificatif composition CDNPS



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

ARRÊTÉ **portant modification de la composition de la Commission Départementale** **de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres**

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de l'Environnement, notamment ses articles R 341-16 à R 341-25 ;
- Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu** l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- Vu** l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8, 9 et 20 ;
- Vu** le décret du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2006 modifié, instituant une commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 portant nomination des membres de la Commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres, modifié ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2016, portant délégation de signature à Monsieur Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

B.P. 70 000 – 79 099 NIORT CEDEX 9

Vu le courrier du 16 juin 2016 désignant un membre de l'entreprise JCDecaux en tant que suppléant ;

Considérant qu'il convient de modifier le collège des professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les articles 1 à 7 de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 susvisé sont modifiés comme suit (**en caractère gras**) :

Article 1^{er} : La composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres est renouvelée comme suit :

Le Préfet ou son représentant, Président.

1°) Collège de représentants des services de l'État, membres de droit :

- * le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- * le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- * le directeur Inter-Régional de Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- * l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;
- * le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
- * le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant ;

2°) Collège de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

a) – représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- * M. Gilbert FAVREAU, président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres ;
- * Mme Séverine VACHON, conseillère départementale de Mignon-et-Boutonne ;
- * M. Bernard BELAUD, conseiller départemental de Mignon-et-Boutonne ;
- * Mme Élodie TRUONG, conseillère départementale de Niort-2 ;
- * Mme Chantal BRILLAUD, conseillère départementale de Celles-sur-Belle ;
- * Mme Maryline GELÉE, conseillère départementale du Val-de-Thouet ;
- * M. Hervé de TALHOUËT-ROY, conseiller départemental de la Gâtine ;
- * Mme Coralie DÉNOUES, conseillère départementale, de la Gâtine ;

2 conseillers départementaux sont à désigner

b) – représentants des communes :

- * M. Pierre BIGOT, maire de MARNES ;
- * M. Claude REDIEN, maire de TILLOU ;

- * M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIERES ;
- * M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE ;
- * M. Michel PAILLEY, adjoint au maire de NIORT ;
- * M. Albert BOIVIN, conseiller municipal délégué de PARTHENAY ;
- * M. Olivier FOUILLET, maire d'AIRVAULT ;
- * M. Christian ROCHARD, maire de LUCHE-THOUARSAIS ;
- * M. Patrice HUCTEAU, maire de VILLIERS-EN-BOIS ;
- * Mme Dany BREMAUD, maire de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD ;
- * M. Gérard PERRIN, maire d'AUGE ;
- * M. Jean-Marc GIRET, maire de VASLES ;

c) – représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

- * Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre ;
- * M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- * M. Michel SIMON, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- * M. Louis-Marie GUERINEAU, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;
- * M. Didier VOY, vice-président de la Communauté de Commune de Parthenay-Gâtine ;
- * M. Claude POUSIN, vice-président de la Communauté de Communes du Bocage Bressuirais ;
- * M. Jean-Marie CLOCHARD, vice-président de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre ;
- * M. Pierre RAMBAULT, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- * M. Daniel BARRE, vice-président de la Communauté de Communes de Val de Boutonne ;
- * M. Nicolas GAMACHE, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

3°) Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

a) –personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie :

- * Mme Évelyne HENRIOT, paysagiste ;
- * Mme Sandra BENHAMO, paysagiste ;
- * M. Olivier LOURDAIS, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;

b) – représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement :

- * M. Gilles GUILBARD, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. James MEUNIER, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. Dominique VINCENDEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- * M. Jean-Claude PEIGNE, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

- * M. Jacques LIZIN, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- * Mme Catherine TROMAS, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- * M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- * M. Nicolas COTREL, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- * M. Philippe ROUILLIER, *Deux-Sèvres Nature Environnement* ;
- * M. Jean-Michel PASSERAULT, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;
- * M. Damien CHIRON, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;
- * M. Xavier FICHET, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;
- * M. Clément BRAUD, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres* ;
- * Mme Joëlle LALLEMAND, présidente de l'Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement ;
- * Mme Aline RENAUDIN, vice-présidente de l'Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement ;

c) – représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

- * M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- * M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- * Mme Brigitte BONISSEAU, vice-présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- * M. Martial HOMMEAU, ingénieur du Centre Régional de la Propriété Forestière ;

4°) Collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :

- * M. Noël GUILLON, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
- * M. Jean-Louis DUBREUIL, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
- * Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite ;
- * M. Patrick GUÉDON, paysagiste Diplômé Par Le Gouvernement (DPLG) ;
- * M. Raphaël GRIMALDI, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes ;
- * Mme Sabrina MAIANO, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes ;
- * Mme Estelle RODON, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin* ;
- * M. Jean-Pierre PÉTORIN, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin* ;
- * M. Rémi FRUCHARD, *Vieilles Maisons Françaises* ;
- * M. Didier de LALANDE, *Vieilles Maisons Françaises* ;
- * M. Jean-René COUPEAU, agréé en architecture ;
- * Mme Sylvie MERAY, Kallista Energy ;
- * Mme Hélène DOUSSIÈRE, Quadran ;
- * Mme Diane ALESANDRINI, France Énergie Éolienne ;
- * M. Sébastien VOUILLON, RP Global ;
- * M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental de *Maisons Paysannes de France* ;
- * Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de *la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France* ;
- * M. Laurent VAUDOYER, société *MPE-Avenir* ;
- * **Mme Adeline CLEMENT, société JCDecaux France** ;
- * M. Camille MALIDIN, société *Clear Channel France* ;
- * M. Thierry BERLANDA, société *Insert* ;
- * M. Jean-François DERAY, société *Signabox* ;
- * M. Jean-Paul CHOISIE, *Atelier M'Prim 86* ;
- * M. Serge BODY, *SA Roy* ;
- * M. Jean-Pierre GRANET, *S.A. Carrières Kléber Moreau* ;

- * M. Bruno FARDOIT, *S.A. Carrière de Luché* ;
- * M. Loïc PERRET, *société CMGO à La Peyratte* ;
- * M. Michel GAUBAN, Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres ;
- * M. Daniel CHARRIER, directeur du Secteur Unité Centre Aquitaine Agence Réseau Pro de NIORT.
- * M. Bernard RAGOT, responsable du parc animalier *Zoodyssée* ;
- * M. Pierre-Jean ALBARET, vétérinaire au parc animalier *Zoodyssée* ;
- * M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de *l'Amicale des Volières* ;
- * Mme Simone BOURON, éleveur ;
- * M. Cyril PIOCHAUD, *SARL Animaniort* ;
- * Mme Laurence LABADE, *Jardiland* ;

Article 2 : Cette Commission se réunit en cinq formations spécialisées, présidées par le Préfet ou son représentant et composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges :

- 1°) une formation spécialisée dite « de la Nature » ;
- 2°) une formation spécialisée dite « des Sites et des Paysages » ;
- 3°) une formation spécialisée dite « de la Publicité » ;
- 4°) une formation spécialisée dite « des Carrières » ;
- 5°) une formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive ».

Article 3 : La formation spécialisée dite « **de la Nature** » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Pierre BIGOT, maire de MARNES	- M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIERES
- M. Claude REDIEN, maire de TILLOU	- M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE
- Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre	- M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais
- Mme Séverine VACHON, conseillère départementale de Mignon-et-Boutonne	- non désigné-

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Gilles GUILBARD, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres	- M. James MEUNIER, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
- M. Jean-Claude PEIGNE, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	- M. Jacques LIZIN, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Mme Brigitte BONISSEAU, vice-présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière	- M. Martial HOMMEAU, ingénieur du Centre Régional de la Propriété Forestière

4°) Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Xavier FICHET, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</i>	- M. Clément BRAUD, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</i>
- M. Nicolas COTREL, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement.</i>	- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>
- Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite	- non désigné-
- M. Raphaël GRIMALDI, responsable de l'antenne Deux-Sèvres du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes	- Mme Sabrina MAIANO, antenne Deux-Sèvres du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes

5°) Lorsque la Commission se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer sans voix délibérative.

6°) Lorsque la formation spécialisée est chargée d'émettre un avis sur un acte réglementaire relatif à la protection de sites d'intérêt géologique, le préfet peut inviter des personnes et des représentants des organismes consulaires et des activités concernés à y participer, sans voix délibérative.

Article 4 : La formation spécialisée dite « **des Sites et des Paysages** » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Pierre BIGOT, maire de MARNES	- M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIERES
- M. Claude REDIEN, maire de TILLOU	- M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE
- Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre	- M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais
- M. Michel SIMON, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais	- M. Louis-Marie GUERINEAU, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- non désigné-	- M. Bernard BELAUD, conseiller départemental de Mignon-et-Boutonne

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Évelyne HENRIOT, paysagiste	- Mme Sandra BENHAMO, paysagiste
- Mme Catherine TROMAS, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>	- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>
- M. Jean-Michel PASSERAULT, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</i>	- M. Damien CHIRON, <i>Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</i>
- Mme Brigitte BONISSEAU, vice-présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière	- M. Martial HOMMEAU, ingénieur du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

4°) Collège des personnalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental de <i>Maisons Paysannes de France</i>	- Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de la <i>Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France</i>
- Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite	- M. Patrick GUÉDON, paysagiste DPLG
- M. Jean-René COUPEAU, agréé en architecture	- non désigné -
- Mme Estelle RODON, <i>Coordination pour la Défense du Marais Poitevin</i>	- M. Jean-Pierre PÉTORIN, <i>Coordination pour la Défense du Marais Poitevin</i>
- M. Rémi FRUCHARD, délégué départemental des <i>Vieilles Maisons Françaises</i>	- M. Didier de LALANDE, délégué-adjoint des <i>Vieilles Maisons Françaises</i>

5°) Pour les demandes d'autorisation unique concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, le collège des personnes compétentes en la matière est remplacé par la formation suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental de <i>Maisons Paysannes de France</i>	- Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de la <i>Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France</i>
- Mme Geneviève SAUVÉ, ingénieur des eaux et forêts en retraite	- M. Patrick GUÉDON, paysagiste DPLG
- M. Jean-René COUPEAU, agréé en architecture	- non désigné -
- Mme Sylvie MERAY, Kallista Energy	- Mme Hélène DOUSSIÈRE, Quadran
- Mme Diane ALESANDRINI, France Énergie Éolienne	- M. Sébastien VOILLON, RP Global

Article 5 : La formation spécialisée dite « **de la Publicité** » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Michel PAILLEY, adjoint au maire de NIORT	- M. Albert BOIVIN, conseiller municipal délégué de PARTHENAY
- M. Didier VOY, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	- M. Claude POUSIN, vice-président de la Communauté de Communes du Bocage Bressuirais
- Mme Élodie TRUONG, conseillère départementale de Niort-2	- Mme Chantal BRILLAUD, conseillère départementale de Celles-sur-Belle

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la Nature, de protection des Sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Évelyne HENRIOT, paysagiste	- Mme Sandra BENHAMO, paysagiste
- Mme Catherine TROMAS, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>	- M. Jean Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

4°) Collège des professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Laurent VAUDOYER, société <i>MPE-Avenir</i>	- Mme Adeline CLEMENT, société <i>JCDecaux</i>
- M. Camille MALIDIN, société <i>Clear Channel France</i>	- M. Thierry BERLANDA, société <i>Insert</i>
- M. Jean-François DERAY, société <i>Signabox</i>	- M. Jean Paul CHOISIE, <i>Atelier M'Prim 86</i>

5°) Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu à l'article L.581-14 du code de l'Environnement.

Article 6 : La formation spécialisée dite « des Carrières » est composée comme suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Olivier FOUILLET, maire d'AIRVAULT	- M. Christian ROCHARD, maire de LUCHE-THOUARSAIS
- M. Jean-Marie CLOCHARD, vice-président de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre	- M. Pierre RAMBAULT, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais
- M. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres	- Mme Maryline GELÉE, conseillère départementale du Val-de-Thouet

3°) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des Sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Joëlle LALLEMAND, présidente de l'Association de Protection d'Information et d'Étude de l'Eau et de son Environnement	- Mme Aline RENAUDIN, vice-présidente de l'Association de Protection d'Information et d'Étude de l'Eau et de son Environnement
- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>	- M. Philippe ROUILLIER, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

4°) Collège des représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Serge BODY, <i>S.A. Roy</i>	- M. Jean-Pierre GRANET, <i>Carrières Kleber Moreau</i>

- M. Bruno FARDOIT, <i>S.A. Carrière de Luché</i>	- M. Loïc PERRET, <i>société CMGO à La Peyratte</i>
- M. Michel GAUBAN, Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres	- M. Daniel CHARRIER, directeur du Secteur Unité Centre Aquitaine Agence Réseau Pro de Niort

5°) Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée.

Article 7 : La formation spécialisée dite « **de la Faune Sauvage Captive** » est composée ainsi qu'il suit :

1°) Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le directeur Inter-Régional de Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
- le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,

2°) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Patrice HUCTEAU, maire de VILLIERS-EN-BOIS	- Mme Dany BREMAUD, maire de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
- M. Gérard PERRIN, maire d'AUGE	- M. Jean-Marc GIRET, maire de VASLES
- M. Daniel BARRE, vice-président de la Communauté de Communes de Val de Boutonne	- M. Nicolas GAMACHE, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- M. Hervé de TALHOUËT-ROY, conseiller départemental de la Gâtine	- Mme Coralie DENOUES, conseillère départementale de la Gâtine

3°) Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Jean-Claude PEIGNE, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	- M. Jacques LIZIN, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Jean-Michel MINOT, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>	- Mme Catherine TROMAS, <i>Deux-Sèvres Nature Environnement</i>
- M. Dominique VINCENDEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres	- M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
- M. Olivier LOURDAIS, Centre National de la Recherche Scientifique – Centre d'Études Biologiques de Chizé	- non désigné-

4°) Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Bernard RAGOT, responsable du parc zoologique <i>Zoodyssée</i>	- M. Pierre-Jean ALBARET, vétérinaire au parc zoologique <i>Zoodyssée</i>
- M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de <i>l'Amicale des Volières</i>	- Mme Simone BOURON, éleveur
- M. Cyril PIOCHAUD, SARL <i>Animaniort</i>	- Mme Laurence LABADE, <i>Jardiland</i>
- M. Noël GUILLON, retraité du Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé	- M. Jean-Louis DUBREUIL, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé

5°) La Commission peut également, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations, et notamment les représentants de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

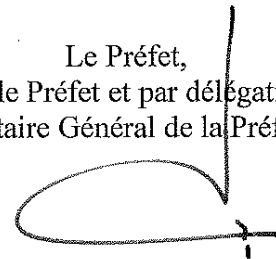
Article 2 : Le mandat des nouveaux membres désignés par la présente décision arrivera à expiration en même temps que celui de l'arrêté susvisé, soit le 28 avril 2019.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016, portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres demeurent inchangées.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée aux membres de la Commission.

Fait à NIORT, le 21 juin 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Didier DORÉ

